

Forums pour les consommateurs

Cannabis et conduite?

Par Profil supprimé Posté le 25/11/2015 à 13h46

Bonjour, j'ai 17 ans, je fume du cannabis occasionnellement (2 à 3 fois par semaine depuis un peu moins d'un an). Il y a peu, mes parents ont découvert que je fume du cannabis et ils ont très mal acceptés cela. Il s réagissent sous le coup de l'émotion. Ils sont très peu informés sur la substance et du fait qu'ils ont 50 ans (ce n'est pas une reproche) ils s'en tiennent au discours stupide et réducteur de "la drogue c'est mal". Pour donner un exemple simple, ils pensent que fumer du cannabis induit dans un futur plus ou moins proche la prise de substances beaucoup plus dures et addictives (comme l'héroïne ou la coke, pour ne citer que ces deux), or on sait aujourd'hui que c'est absolument faux et que seule une très petite partie de consommateurs de cannabis passent à la consommation de drogues plus dures.

Bref, mais là n'est pas le réel problème. Je suis en conduite accompagnée et mes parents ont décidé d'arrêter de me faire conduire et de ne pas me faire passer le permis. Ils disent que si j'ai un accident et qu'une prise de sang se révèle positive, aucun remboursement ne sera effectué et ma vie pourrait être mise en l'air. Ils ont raison mais n'étant pas stupide (enfin je le pense), je ne compte pas conduire sous l'effet du cannabis. Mais comme le canna reste plusieurs jours dans les urines notamment, ils disent que je ne peux pas allier conduite et prise de cannabis, même occasionnelle.

Voulant être informé, je me tourne vers ce forum pour vous demander ceci: si je suis cette logique, ça veut dire que par exemple si on a fumé un joint un jour X, on ne peut pas prendre la voiture le lendemain, un jour plus tard, deux jours plus tard, ou même trois jours plus tard??????

Je trouve cela totalement aberrant alors je voulais savoir ce que vous en pensez et ce qu'en dit réellement la loi (exemple: si après un accident ou autre raison, on trouve à peine un peu de cannabis dans les urines car on a fumé un joint trois jours plus tôt par exemple cela est pris en compte?)

Merci d'avance.

5 réponses

Moderateur - 26/11/2015 à 11h59

Bonjour Alliganon,

Je ne vais pas vous dire ce que j'en pense mais plutôt comment cela fonctionne. Le dépistage routier porte sur la salive ou l'urine. Si le résultat du test salivaire ou urinaire est positif pour le THC, on vous retient votre permis et on vous emmène à l'hôpital pour un second prélèvement, sanguin cette fois. Quelques jours après on a le résultat du prélèvement sanguin : si on y dépiste la moindre trace de THC (même quelques

milliardièmes de gramme) vous avez commis une infraction, si on ne trouve pas de THC on vous rend votre permis.

En consommant deux à trois par semaine du cannabis vous êtes à peu près sûr d'être constamment positif au THC dans l'urine. En revanche dans la salive cela dépendra du temps écoulé depuis votre dernier joint. Au bout de quelques heures le test sera négatif.

Dans le sang c'est un peu plus compliqué. Normalement vous êtes dépistable positif, comme pour la salive, quelques heures seulement après le dernier joint. Cependant en fumant relativement régulièrement du cannabis vous le stockez dans vos graisses, d'où il est relargé progressivement. Certes en infimes quantités mais c'est suffisant d'une part pour qu'un test urinaire soit positif plusieurs jours mais surtout pour que, parfois, un test sanguin trouve des traces de THC au-delà des quelques heures habituelles.

La loi sur le dépistage des stupéfiants n'évalue pas les effets psychiques sur votre conduite mais juste si vous avez consommé "récemment". Vous-même ne pouvez pas vous fier à vos sensations pour dire que vous êtes en possession de toutes vos facultés pour conduire car cela reste subjectif. La diminution de vos réflexes et de votre perception visuelle ou temporelle n'est pas forcément liée au fait que vous ressentiez les effets du cannabis. La consommation de cannabis représente un sur-risque d'accident par rapport aux personnes qui n'ont rien pris.

Je crois que vos parents cherchent à vous protéger et vous sensibiliser. Ils sont inquiets pour vous et ils cherchent à mettre une limite. Vous la trouvez peut-être exagérée mais au moins sont-ils cohérents et clairs avec vous. Si vous trouvez qu'ils ne sont pas assez informés peut-être pouvez-vous commencer à discuter ensemble des effets et risques du cannabis et des risques que vous prenez ou non. En montrant que vous êtes responsable vous pourrez peut-être les convaincre d'assouplir leur décision. Néanmoins ils ont raison sur le fait que conduire n'est pas compatible avec la prise de stupéfiants, cannabis y compris.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 26/11/2015 à 16h19

Bonjour,

Tout d'abord merci pour votre réponse qui a le mérite de m'avoir éclairé.

Si je suis donc bien ce que vous avez dit (ou écrit plutôt), il est donc impossible de conduire et de consommer du cannabis à côté et ce, peu importe les doses (car vous avez vous-même dit que même un milliardième de gramme de THC était considéré comme une infraction).

Le débat est donc clos, si je veux pouvoir conduire je dois donc arrêter de consommer du cannabis tout court enfait?

Mais deux questions me viennent à l'esprit du coup:

1) comment c'est géré dans les pays où le cannabis est légalisé? Car vous avez bien dit qu'on peut retrouver des traces de cannabis dans le sang ou les urines plusieurs jours après le dernier joint fumé par exemple

2) Vous dites que le cannabis représente un risque de sur-accident. Je ne comprends pas: cela est vrai plusieurs heures après le dernier joint fumé mais par exemple 24 heures ou 48 heures après, plus aucun effet n'est ressenti ??? Et encore je prends très large car on sait (et ce d'après toutes les diverses sources que j'ai

regardees) que les effets du cannabis ne durent que quelques heures, 6 heures au maximum environ.

Cordialement, Ailiganon

Moderateur - 27/11/2015 à 11h12

Bonjour

Je n'ai pas tout à fait dit "peu importe les doses". Je me suis référé à votre consommation de "2 à 3 fois par semaine depuis un an". Sachant que pour un consommateur occasionnel le dépistage urinaire sera positif pendant 3 à 5 jours mais que vous consommez régulièrement, c'est-à-dire 2 à 3 fois par semaine, vous ne laissez jamais le temps pour que le dépistage urinaire redevienne négatif. En revanche la police utilise de plus en plus le dépistage salivaire pour lequel le cannabis n'est dépistable que quelques heures. Si c'est cette méthode qui est appliquée au bord de la route lorsque vous êtes contrôlé et que vous n'avez pas fumé depuis suffisamment longtemps (au-delà de "quelques heures") alors le dépistage sera négatif et les policiers vous laisseront repartir. Mais vous comprendrez qu'on ne peut pas savoir à l'avance à quelle méthode de dépistage vous allez être soumis !

Dans le sang normalement, pour un consommateur occasionnel on retrouve des traces de delta-9-THC seulement pendant quelques heures. Cependant, les techniques quantitatives utilisées se sont affinées au cours du temps et sont capables de "détecter" des doses de plus en plus petites. Or, depuis 2003 la loi a aboli la notion de "seuil" pour établir l'infraction de conduire en ayant fait usage de stupéfiants. La conséquence en est, et certaines études l'ont démontré, que pour les usagers intensifs de cannabis on a été capable de retrouver, dans le sang, des traces de cannabis jusqu'à 30 jours après l'arrêt. Alors vous n'êtes pas un usager intensif et on ne retrouvera pas, vous concernant, des traces de cannabis aussi longtemps après. Cependant cette possibilité de détection de traces de cannabis dans le sang au-delà des quelques heures auxquelles nous nous référons habituellement souligne le rôle d'un phénomène jusque-là sous-estimé : le relargage du delta-9-THC stocké dans l'organisme. Ce relargage prolonge clairement les possibilités de dépistage du delta-9-THC dans le sang. A partir du moment où vous n'espaciez pas suffisamment vos consommations comme c'est votre cas et où par conséquent vous vous assurez de stocker toujours une quantité minimale de cannabis, alors ce phénomène de relargage existe. Je ne saurais vous dire pendant combien de temps on pourrait retrouver du delta-9-THC dans votre sang, sans doute pas très longtemps mais sans doute tout de même au-delà des "quelques heures" habituellement indiquées. De plus la détection peut avoir des "hauts" et des "bas", c'est-à-dire qu'à H+x vous pouvez être indétectable et à H+y, y venant après x, vous pouvez de nouveau être dépisté pour d'infimes traces.

Mais ne soyons pas victimes d'un "effet loupe" en vous expliquant tout cela : de toute façon la probabilité que vous ne soyez dépisté pour le delta-9-THC dans votre sang que quelques heures reste la plus forte. Il y a tellement de facteurs en jeu qu'on ne saurait dire mieux.

Vous n'êtes pas obligé d'arrêter le cannabis "tout court" pour pouvoir conduire. Mais vous devez vous assurer de laisser un laps de temps conséquent entre le moment où vous fumez et celui où vous allez conduire. Vous devez aussi espacer un peu plus vos prises de cannabis. Compte-tenu de la cinétique du cannabis, 2-3 fois par semaine c'est probablement "trop" au regard du dépistage des stupéfiants sur le bord de la route (à moins d'être sûr de tomber sur un dépistage salivaire et d'avoir bien plusieurs heures entre le dernier "joint" et la conduite).

Le législateur a voulu sanctionner l'usage de stupéfiants au volant (pas seulement du cannabis je vous le rappelle) pour des raisons de sécurité routière, parce que la plupart de ces usages sont supposés incompatibles avec la conduire automobile. C'est le cas pour l'usage du cannabis au volant, qui modifie les perceptions et ralentit les réflexes. L'étude française SAM réalisée il y a quelques années a démontré un sur-risque d'accident pour le cannabis, bien moindre que l'alcool mais réel et par contre bien plus que l'alcool si alcool et

cannabis sont mélangés. Mais le "problème" aussi c'est que l'on ne sait pas relier précisément, contrairement à ce qu'on sait faire avec l'alcool, une dose précise à un risque donné. C'est pour cela qu'il n'y a pas de notion de "seuil" concernant les stupéfiants et que par conséquent, oui, ce qui est mesuré c'est juste la présence du stupéfiant et que ce n'est pas tout à fait en lien avec son impact réel sur la conduite. Encore une fois c'est parce qu'on ne sait pas mesurer cet impact mais que le législateur a tout de même estimé qu'il fallait sanctionner ces prises de risque pour la conduite automobile.

Les effets "ressentis" du cannabis ne durent que quelques heures en effet. Mais cela ne veut pas dire que le cannabis ne fait plus effet. On sait que le THC qui passe dans le cerveau y reste plus longtemps que celui qui se diffuse dans le reste de l'organisme alors que c'est ce dernier qui est dépisté. Si on pouvait dépister le THC qui est dans votre cerveau les durées de positivités seraient plus longues. Quelle est l'action de ce THC qui est dans le cerveau ? Au-delà des premières heures où les effets ressentis sont manifestes c'est difficile à dire. Mais des usagers actifs ou des usagers qui arrêtent ont certaines performances cognitives (réflexes, mémoire, perceptions...) amoindris ou modifiés par rapport aux non consommateurs et pas seulement pendant les quelques heures pendant lesquels on ressent les effets. Les effets du cannabis sur la conduite vont donc très probablement au-delà des effets "ressentis" même si vous avez peut-être du mal à le croire.

Je ne saurais répondre sur ce qui se passe à l'étranger. Il ne me semble pas que le Colorado ait renoncé à une politique de contrôle des stupéfiants sur le bord de la route. Pour autant d'autres pays n'ont pas de législation en la matière. Chaque pays gère à sa manière en fait, en fonction de ses priorités et des risques qu'il veut prendre en considération ou pas. Vous savez que la France est sur un axe sévère à l'égard des stupéfiants et, comme écrivait Pascal que vous devez peut-être étudier en ce moment : "vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà".

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 29/11/2015 à 02h02

Salut, je viens de voir ton post et je te conseille d'arrêter de fumer avant d'avoir le permis je me permet de te dire sà car sà m'est arriver.

Sà c'est passer cette semaine je fumer tous les jours jusqu'à ce mardi la, lundi en attendant des copains j'ai fumer 1 joint et je suis aller faire un tour en attendant les copains sauf que j'ai fait un accident, traumatisme crânien rien de grave heureusement mais voiture foutu alors que je venais de l'acheter elle avait 2 mois donc pas finit de la rembourser, et je ne suis pas rembourser par l'assurance, mon permis à été retirée étant jeune conducteur j'ai failli y laisser ma vie je vais devoir rembourser ma voiture (12 000€) de ma propre poche, je n'ai plus de permis, plus de voiture, heureusement j'ai un cdi ce qui me sauve un peu dans l'histoire.

Quand on fume comme sà on se dit que sà nous arrivera pas sauf que voila meme si je n'étais pas "défoncer" j'ai eu cette accident qui m'a coûter mon permis et ma voiture et je peut te dire que si j'avais su je n'aurais jamais fumer, c'est très dure à vivre ce n'es que le debut et je sens que sà va être dure.

Voila ma petite histoire maintenant je te conseillerais d'arrêter mais le choix est entre tes mains bonne soiree

Profil supprimé - 30/12/2015 à 19h43

Coucou, je viens de lire ton post , j'ai 31 ans et j'ai fumer du cannabis quotidiennement pendant près de 15 ans ... Et je comprend ce que tu veux dire il y a une sacrée différence entre " sous l'influence de" et positif à " mais la loi ne fait pas de différence notamment en matière de sécurité routière car le cannabis est illicite ... J'ai eu mon permis il y a un peu plus de 5 ans et je ne fumait jamais avant de prendre le volant (pls heures) donc pas sous influence mais positive quand même... Un soir en rentrant (celui de mon anniversaire ou j'ai refusé tout ce qu'on me proposer alcool, drogues.. Car j'avais de la route) contrôle de gendarmerie le ballon

négatif, là le gendarme me regarde et dit " on lui ferait bien un salvaire à la demoiselle" du coup je me gare , ils dépistent, me demandent si je consomme , je ment pas ... Résultat positif et ça presque 23 h après mon dernier joint . Réception du permis, on va vous emmener à l'hosto ... J'étais avec mon fils (exemple de merde) , et là gros coup de bol ils sont appelés sur une bagarre, me font la leçon deux minutes , me rendent mon permis et ils se barrent et mon aussi du coup... Depuis le jour où j'ai passé le permis je savais qu'au premier contrôle j'étais marron mais ça m'a pas fait arrêter.. Par contre après ce contrôle j'ai arrêté (j'ai fumer ce que j'avais et j'ai arrêté) pour mon p'tit surtout parce que clairement ça le fait pas ... Et ça fait plus d'un an maintenant c'est pas évident même encore maintenant quand on te propose le non est pas facile à sortir ou à digérer mais pour moi remettre mon fils dans ce genre de situation de merde est juste impossible.